

# Activ'Strat Support : Accepter où Refuser le coaching Professionnel qu'on me propose ?

Mathieu (Chef de Projet) : « Pierre (mon Dirigeant) veut me proposer un coaching. Je ne sais pas comment je dois le prendre. Pourtant je vais prendre de nouvelles responsabilités - aurait-il des doutes ? Dois-je accepter où refuser ?»

## Conseil №1 : « Vous n'avez jamais suivi un coaching professionnel »

- #1 : Commencez par vous renseigner sur le coaching professionnel. Le coaching ce n'est pas du conseil, ni une thérapie, ni de la formation et encore moins l'emprise d'un « gourou ». C'est une opportunité, un « cadeau », une reconnaissance de vos performances et un déclencheur de nouveaux potentiels que vous offre votre entreprise.
- #2 : Il s'agit, par cette proposition, de vous offrir un accompagnement personnel et professionnel pour une durée limitée permettant de libérer vos talents, d'agir plus efficacement, de vous préparer aux nouveaux enjeux de votre quotidien professionnel.
- #3 : Vous vous dites peut-être que vous n'en avez pas besoin. C'est possible. Une grande partie des dirigeants, des encadrements sont coachés. Ils n'en ont pas forcément besoin comme vous. Par contre avec leur coaching ils ont pu transformer leurs approches professionnelles décuplant ainsi leur efficacité tout en faisant évoluer leurs relations avec leurs collaborateurs et leur entourage.
- #4 : Alors, pourquoi ne pas profiter de cette formidable opportunité ?

## Conseil №2 : « Vous avez déjà été coaché »

- #1 : Si vous posez cette question, c'est que des doutes ou des craintes se sont installés.
- #2 : Si les objectifs de votre entreprise ne sont pas clairs, revisitez-les avec eux. Rien n'est à perdre à les rendre plus compréhensibles.
- #3 : Si le coach qui vous est proposé ne correspond pas à vos attentes, vous pouvez demander à en voir d'autres. La seule condition sera de rester dans les objectifs fixés par votre entreprise au travers du contrat tripartite fixé (entre vous, l'entreprise et le coach).
- #4 : Si vous êtes inquiet pour la confidentialité de vos échanges en coaching, sachez qu'un coaching professionnel est encadré par un contrat entre l'entreprise, le coaché et le coach que l'on appelle « Tripartite ». Il doit obligatoirement, par déontologie, intégrer la notion de confidentialité. Demandez à le voir, normalement vous devriez avoir une copie de la partie tripartite et de la déontologie suivie par le coach. Aucun contenu de vos séances ne sera dévoilé à des tiers sans votre présence et votre consentement.

## Conseil №3 : Le coaching, c'est une bulle de temps que vous accorde votre entreprise pour vous renforcer face à l'évolution de vos besoins, à la concurrence, aux incertitudes qui vous taraudent tout en vous permettant de tenir les orientations prises par votre entreprise.

## Conseil №4 : Vous avez aussi la possibilité de refuser, sans vous sentir coupable d'une faute quelconque. C'est votre choix, mais réfléchissez-y.

*Le coaching « c'est simple comme soi-même »*